



PROTOCOLE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE RENTREE 2020.

L'équipe EPS s'est appuyée sur le texte officiel du 26 août 2020 pour mettre en place des règles communes à l'institution Sainte Marie à Beaucamps-Ligny dont voici [le lien Internet ici](#).

Vestiaires :

- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires. Le changement de tenue doit se faire rapidement. Les vestiaires seront systématiquement fermés durant le cours d'EPS.
- Le protocole fourni par chaque piscine sera respecté (Herlies, Armentières, Loos, Seclin).

Transport :

- Durant tout trajet en bus (Course d'orientation, Piscine), le port du masque sera obligatoire.

Pendant le cours :

- Pendant la séance d'EPS, les élèves pourront ôter le masque à la demande du professeur. Il leur est conseillé d'avoir un petit sac type congélation pour mettre leur masque dedans.
- Des produits désinfectants seront proposés par les professeurs à chaque cours.
- Les élèves qui le désirent pourront néanmoins garder le masque durant toute la séance d'EPS.
- Les élèves inaptes devront porter le masque durant toute la durée du cours.

Organisation et certification des APSA :

- Certaines activités (APSA) ne seront pas proposées dans l'immédiat et seront remplacées par d'autres activités.

Pour les élèves de Troisième et de Terminale, les évaluations certificatives seront adaptées.

Ce protocole est susceptible d'évoluer au regard des mesures ministérielles à venir.

L'équipe des professeurs d'EPS de l'Institution